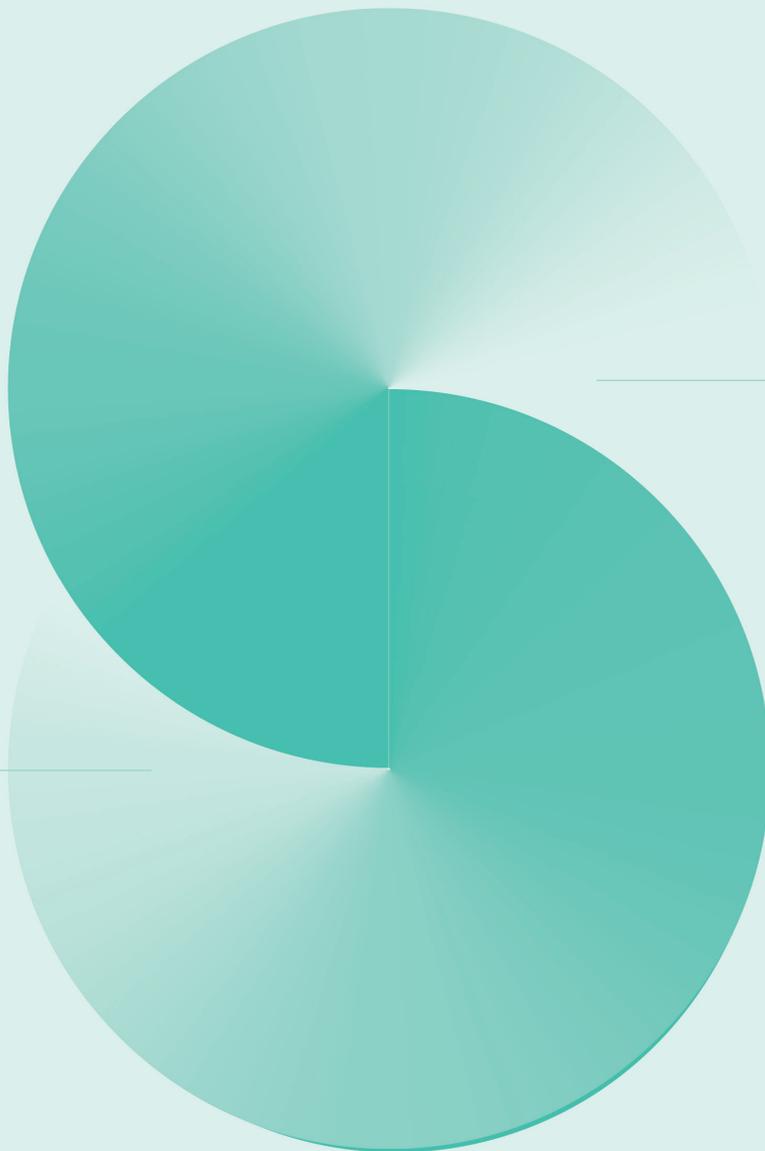


SENACS
SYSTÈME D'ÉCHANGES NATIONAL
DES CENTRES SOCIAUX

ANALYSE
2014
DONNÉES 2012



**LES
CENTRES
SOCIAUX**

Pas-de-Calais

| | |
|--|----|
| ÉDITO | 1 |
| CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL | 2 |
| CARTE DES CENTRES SOCIAUX DU PAS-DE-CALAIS | 3 |
| PROJET | 4 |
| DYNAMIQUES LOCALES | 10 |
| VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE | 11 |
| RESSOURCES HUMAINES | 13 |
| FINANCES | 14 |
| FICHE DÉPARTEMENTALE | 15 |

La nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2013-2017 a été signée le 16 juillet 2013. Ses orientations s'inscrivent dans la continuité de la précédente.

Outre la poursuite du soutien aux structures de l'animation de la vie sociale, il s'agit de poursuivre et d'adapter les actions de promotion de la vie sociale sur les territoires péri-urbains et ruraux. La COG 2013/2017 entend renforcer la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale et la dynamique participative au sein des structures en encourageant les initiatives des habitants. Elle appelle à donner plus de visibilité, à mieux comprendre le rôle des centres sociaux, en rendant plus lisible le projet social global des structures d'animation sociale.

Pour la troisième année, l'observatoire des Centres Sociaux permet d'avoir une vision globale et actualisée de l'activité des Centres Sociaux sur le département du Pas-de-Calais.

Animée par la Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais et par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, soutenue par le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, la démarche partenariale aboutit à l'édition de cette plaquette 2014 basée sur des données 2012.

Elle vise à valoriser l'engagement des Centres Sociaux au quotidien auprès des habitants. En 2012, la santé, la parentalité et en transversalité le travail sur le lien social ont été des thématiques incontournables des projets des centres sociaux, élaborés à la lumière des besoins des familles.

Alain Boisson, *Président de la Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais*

Alain Dubreucq, *Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais*

CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

Sur son territoire d'implantation, le centre social c'est :



- ↘ Un équipement de **proximité**, qui veille à l'**accueil** des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- ↘ Un lieu de **rencontres** et d'**échanges entre les générations**, un lieu d'**animation** de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- ↘ Un équipement qui favorise l'**initiative des habitants** et leur implication dans des dynamiques de **développement social** et dans des actions collectives.
- ↘ Une équipe d'animation composée de **professionnels** et de bénévoles engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire.
- ↘ Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la **dignité humaine**, la **solidarité**, la neutralité, la mixité et la participation.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF :

La Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » extrait

Pour Les Caf :

La circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012 (LCAVS)

«[Les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » extrait

RÉPARTITION DES CENTRES SOCIAUX



↳ 31 centres sociaux agréés en 2012.

PORTRAIT DES CENTRES SOCIAUX

Projet pluriannuel



L'agrément d'un centre social est prononcé par la Caf pour une durée maximale de quatre ans sur la base d'un projet qui est défini en **concertation avec des habitants** et des **partenaires** à l'échelle d'un territoire d'intervention.

L'étape de renouvellement de l'agrément est l'occasion de réaliser une **évaluation** du précédent projet, d'établir un diagnostic participatif et partagé. Au regard des problématiques repérées ainsi que d'une nécessaire implication des habitants, **des axes stratégiques** et un plan d'actions sont définis.

Territoires d'intervention

97% des centres sociaux sont situés en ZONE URBAINE.

1 centre social est situé en TERRITOIRE RURAL.

3/4 des centres interviennent à l'échelle d'une commune,

1/4 à l'échelle d'un quartier.

1/3 des centres sociaux ont travaillé un nouveau projet en 2012 en vue de leur renouvellement d'agrément.

Politique de la ville

73% des centres sociaux situés en territoire urbain sont concernés par la politique de La Ville.

ENJEUX DE TERRITOIRE

LES PRÉOCCUPATIONS DU TERRITOIRE EN 2012

1. le contexte socio-économique
2. la santé, l'environnement, l'isolement
3. la parentalité, l'éducation

LES PRÉOCCUPATIONS DU CENTRE SOCIAL EN 2012

1. le projet social
2. la parentalité
3. la participation des habitants

Les préoccupations des centres sociaux du Pas-de-Calais sont en phase avec les préoccupations des centres au niveau national, en ce qui concerne la parentalité et la participation des habitants. La préoccupation principale des centres est le projet social.

LES AXES PRIORITAIRES DU PROJET SOCIAL EN COURS EN 2012

1. le développement du bénévolat
2. la parentalité
3. la jeunesse, la prévention, la santé, le vivre ensemble

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS SUR VOTRE TERRITOIRE EN 2012

1. le travail en partenariat
2. les difficultés socio-économiques

Les difficultés socio-économiques des familles représentent la réalité dont les centres sociaux se saisissent le plus pour travailler leurs projets.

Par ailleurs, le travail en partenariat est un élément incontournable de l'élaboration des projets des centres. C'est pourquoi ils ont choisi de le citer également comme un événement marquant sur leur territoire.

UNE PRÉSENCE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Des actions pour chaque âge de la vie

85%

des centres mènent des actions PETITE ENFANCE.

| | |
|-----|------------------------------------|
| 11% | Relais assistantes maternelles |
| 63% | ALSH maternel |
| 41% | lieux parent-enfant |
| 22% | halte-garderies |
| 15% | crèches |
| 44% | activités sportives et culturelles |
| 7% | ludothèques |
| 11% | autres |

2160 enfants sont concernés.

96%

des centres mènent des actions ENFANCE (6-11 ans).

| | |
|-----|---|
| 89% | ALSH |
| 48% | séjours de vacances |
| 7% | ludothèques |
| 59% | activités périscolaires (hors ALSH) |
| 59% | accompagnement à la scolarité |
| 63% | activités d'éveil, sportives, culturelles |

4319 enfants sont concernés.



80%

des centres mènent des actions PRÉ-ADOS (11-13 ans).

| | |
|-----|--|
| 77% | activités culturelles, sportives |
| 54% | accompagnement de projets |
| 54% | accueil jeunes, animations de rue... |
| 46% | accompagnement à la participation à des événements sur le territoire |

923 pré-ados sont concernés.

85%

des centres mènent des actions ADOS (13-17 ans)

| | |
|-----|--|
| 85% | activités culturelles, sportives |
| 63% | accompagnement de projets |
| 56% | accueil jeunes, animations de rue... |
| 48% | accompagnement à la participation à des événements sur le territoire |
| 44% | des centres sociaux du Pas-de-Calais ont un Centre Animation Jeunesse (CAJ). |

888 ados sont concernés.

63%

des centres mènent des actions ADOS/ADULTES (16-25 ans)

| | |
|-----|--|
| 52% | accompagnement de projets de loisirs éducatifs (individuels ou collectifs) |
| 48% | accompagnement de projets scolaires/professionnels |
| 19% | autres |

FAIRE ÉMERGER LES INITIATIVES

LES CENTRES SOCIAUX SONT DES LIEUX POUR FAIRE ÉMERGER LES INITIATIVES ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS.



214 actions sont menées à l'initiative des habitants, soit 8 actions ou projets accompagnés en moyenne.

Plus de la moitié des centres sociaux ont des actions hors les murs, notamment sur le logement (64% des actions) et la santé (50% des actions).

Des actions portées par des habitants

70%

des centres accompagnent des projets portés par les habitants et pour lesquels ils ne sont pas pilotes mais accompagnants : il s'agit notamment de projets d'animation de quartier et de fonds de participation des habitants.

Des actions à l'initiative des habitants

88%

des centres ayant répondu à l'enquête accompagnent des actions montées à l'initiative des habitants, principalement dans le domaine des vacances et sorties familiales et de l'animation de quartier.

Autonomisation d'actions

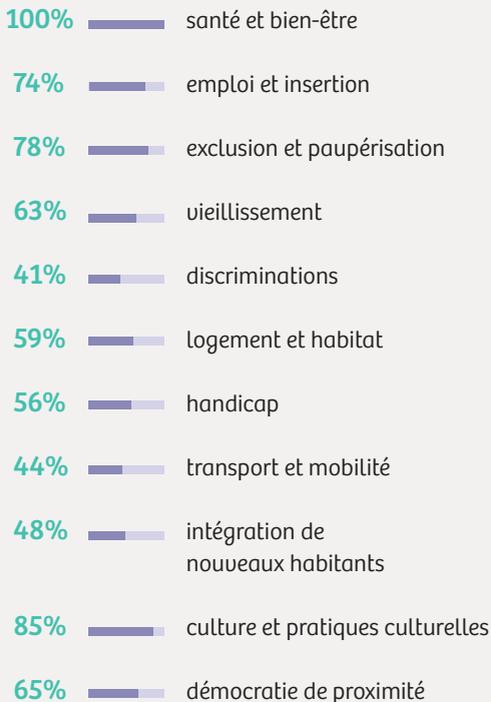
22%

des actions animées par les habitants se sont autonomisées en 2012. Il s'agit en majorité d'ateliers d'activités.



LES THÉMATIQUES

Les questions sociales et enjeux de territoire



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Cette thématique est portée par l'Union régionale des centres sociaux Nord Pas-de-Calais, notamment avec le programme « Tout le monde se bouge ! » qui permet aux centres de développer des activités physiques et sportives couplées à l'alimentation.

Les centres sociaux, en tant que structures d'éducation populaire, ont un rôle primordial à jouer en tant que premiers acteurs en santé communautaire ; ils mènent des actions riches, innovantes et participatives.

EXCLUSION ET PAUPÉRISATION

Ces actions sont diversifiées et vont du suivi individuel aux actions collectives (par exemple le Réveil solidaire). Des actions communes avec des associations caritatives sont également menées dans ce cadre. Elles font partie intégrante du travail global des centres sociaux sur le lien social.

EMPLOI ET INSERTION

Les centres sociaux traitent la question de l'emploi et de l'insertion entre autres par l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur des parcours complets, comportant des ateliers de savoir, rythme de vie ou ateliers créatifs pour faire émerger des envies de métier.



PARENTALITÉ ET JEUNESSE

LA CIRCULAIRE CNAF RELATIVE À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DU 20 JUIN 2012 INCITE FORTEMENT LES CENTRES SOCIAUX À PORTER UN PROJET FAMILLES. CELUI-CI DOIT RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES FAMILIALES REPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER DES ACTIONS, PRINCIPALEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT DES PARENTS ET DES ENFANTS, LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION INTRAFAMILIALE ET LES RELATIONS ET SOLIDARITÉS INTER-FAMILIALES.

Des actions en direction des familles

93%

des centres ont un projet « famille ».

88% des centres concernés reçoivent des financements au titre de la parentalité, principalement du REAAP (95%) et du CLAS (56%).

RÉSEAUX D'ÉCOUTE ET D'APPUI AUX PARENTS

Depuis 1999, l'animation du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du Pas-de-Calais est assurée par la Fédération départementale des centres sociaux et par l'association Colline ACEPP Nord Pas-de-Calais. Elles travaillent à la mise en réseau d'acteurs de terrain, de professionnels et de bénévoles issus d'institutions ou du monde associatif, dont les centres sociaux font partie.

UN OUTIL PARENTALITÉ À DÉVELOPPER

Il existe une labellisation Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) déléguée par la Caf et ouvrant droit à une prestation de service spécifique. Il est à noter que 41% des centres sociaux mettent en œuvre un lieu parent-enfant sans forcément bénéficier de ce label. Le schéma départemental de services aux familles présenté en 2014 préconise le développement de ces lieux d'accueil sur le territoire.

Des actions pour les 16-25 ans

63%

des centres mènent des actions en direction des ados et jeunes adultes (16-25 ans).



77% des centres (21 centres) ont accompagné 97 actions ou projets à l'initiative des jeunes.

Il s'agit principalement de projets de vacances et d'activités sportives.

12% des centres ont mené un Projet Européen Jeunesse en Action (PEJA).

PARTENARIATS

Conventions pluri-partenariales

Il existe peu de conventionnements dans un cadre pluri-partenarial dans le Pas-de-Calais.

7 centres sociaux bénéficient en 2012 d'une convention « expérimentale » avec le Conseil Général.

100% des centres sociaux contractent à minima une convention-cadre avec la Caf pour l'animation globale.

77% signent une convention pour L'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES.

Ces conventions sont conclues pour une durée moyenne de 4 ans et ne peuvent être reconduites tacitement.

Conventions spécifiques

78% des centres signent des conventions spécifiques pour une durée moyenne d'un an.

- 52% avec une commune
- 38% avec une intercommunalité
- 85% avec un autre partenaire (Conseil Général, Etat, Conseil Régional, CARSAT, MSA,...)

Le partenariat avec les associations d'habitants

74%

des centres sont en partenariat avec des associations d'habitants.

- 42% avec des associations de quartier
- 26% avec des associations de parents d'élèves
- 8% avec des associations de consommateurs
- 8% avec des associations de locataires
- 16% autres

335 associations sont accueillies par les centres sociaux, soit un peu plus de 12 associations par centre.

- **82%** d'entre elles sont accueillies dans le cadre de la fonction ressource du centre (*aide au projet, formation, accompagnement, services...*),
- **18%** pour le développement d'une activité intégrée au centre social.

LES ACTEURS DU PROJET

Les modes de gestion

COLLECTIVITÉ LOCALE 32%

10 centres sociaux

CAF ET CO-GESTION 13%

4 centres sociaux

Caf: 1 - 3%

Co-gestion: 3 - 10%

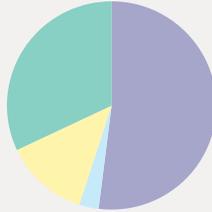
AUTRE 3%

(CCAS)

1 centre social

52% ASSOCIATION

16 centres sociaux



Le Pas-de-Calais se démarque du niveau national par un pourcentage moins élevé de centres sociaux en gestion associative (52% au lieu de 64%).

Les instances

96%

des centres possèdent une ou plusieurs instances associant les habitants à la gouvernance du projet (quel que soit le mode de gestion), dont 62% sous la forme d'un conseil d'administration.

D'autres instances existent telles que le comité d'usagers, le conseil de maison et parfois des comités de parents. Que le centre social soit en gestion associative, municipale ou autre, les habitants sont donc pleinement associés à la gouvernance.

LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat administrateur



454 habitants sont associés à l'instance de pilotage des centres sociaux du Pas-de-Calais.

127 nouvelles personnes ont été associées à l'instance de pilotage des centres en 2012, soit en moyenne 5 nouvelles personnes par centre. Le renouvellement des instances est assuré avec 28% de nouveaux arrivants.

6,5 réunions d'instance ont été organisées en moyenne par an, avec une participation régulière de 11 habitants.

7 centres ont accompagné la formation d'habitants associés au pilotage de leur projet. Ainsi 31 personnes ont été formées en 2012.

Le bénévolat d'activités



462 bénévoles ont mené des activités au sein des centres sociaux en 2012, soit 17 personnes en moyenne par centre.

146 nouveaux bénévoles ont été dénombrés parmi eux (6,5 en moyenne par centre) qui assurent principalement l'accompagnement à la scolarité et l'animation d'ateliers d'activités (cuisine, marche, informatique, activités manuelles).

19 bénévoles d'activités ont bénéficié d'une formation.

On constate un renouvellement important des bénévoles d'activités, ce qui contribue à la vitalité des centres sociaux.

LES SALARIÉS

Sur les 31 centres sociaux :

1221 salariés au total

47 salariés en moyenne par centre.

15,4 ETP en moyenne par centre.

3,92 ETP
PILOTAGE

8,22 ETP
ANIMATION

1,74 ETP
PETITE
ENFANCE

1,52 ETP
AUTRES

Le directeur



70% des directeurs et directrices (soit 22 sur 31) ont un diplôme de niveau I ou II (selon l'exigence de la CNAF formulée dans

la Lettre Circulaire Animation de la Vie Sociale de 2012).

Emplois aidés et CEE

74% des centres sociaux du Pas-de-Calais ont recours aux contrats aidés ; ils emploient en moyenne 5 personnes par centre sur ce type de contrat.

37% des centres bénéficient de salariés mis à disposition.

Cela représente 32 salariés répartis dans 10 centres.

42% des salariés ont des contrats à + de 50% d'un temps plein.

40% des centres font appel à des contrats d'engagement éducatif (CEE) en 2012, soit 373 personnes au total pour 11 centres sociaux associatifs. Les centres sociaux municipaux ne peuvent mobiliser ce dispositif.

LE BUDGET

Budget moyen :
798 000 €

Budget cumulé
des 26 centres
qui ont répondu :
20 748 077 €.

Budget minimum :
149 752€
Budget maximum :
2 044 495€

Masse salariale

13 704 997 €
(masse salariale totale,
avec les contributions
volontaires)

527 115 €
en moyenne par centre
(sur 26 centres).

Répartition des charges

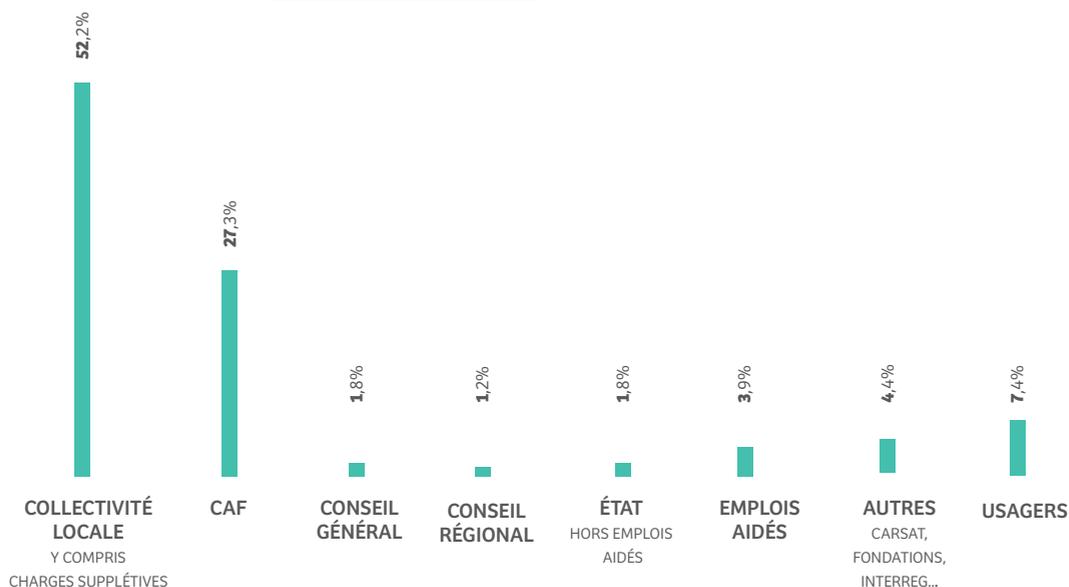
62%
ACTIVITÉS
12 967 962€



20%
LOGISTIQUE
4 095 805€

18%
PILOTAGE
3 684 310€

Les financeurs



13% du budget activités (soit 1 715 478 €) sont consacrés à l'Animation Collective Famille (ACF), ce qui représente donc une part non négligeable de l'activité des centres.

Le budget moyen des centres du Pas-de-Calais est stable par rapport à 2011 (798 339€). Il est supérieur à la moyenne nationale (615 000 €). La répartition entre les 3 pôles (Pilotage Logistique Activité) est également quasi identique.

PAS-DE-CALAIS

31 CENTRES

AGRÉÉS PAR LA CAF

25 ADHÉRENTS

À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

27 CENTRES

PARTICIPANT À L'ENQUÊTE

462 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS

SOIT 17 PAR CENTRE

1221 SALARIÉS > 416 ETP

335 ASSOCIATIONS ACCUEILLIES

454 HABITANTS ASSOCIÉS
À L'INSTANCE DE PILOTAGE

SOIT 17,46 PAR CENTRE

20,7 M€ DE BUDGET CUMULÉ

798 000 € EN MOYENNE PAR CENTRE

MODE DE GESTION

- 16 ASSOCIATIF
- 10 GESTION MUNICIPALE
- 3 CO-GESTION
- 1 CAF
- 1 CCAS

THÉMATIQUES D'ACTIONS-PHARES

- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- CULTURE ET PRATIQUES CULTURELLES
- EXCLUSION/PAUPÉRISATION
- EMPLOI/INSERTION

PROJET SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS) - Observatoire des Centres Sociaux concerne 13 territoires pilotes¹.

Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône pour accompagner cette démarche en lien avec la Cnaf et la FCSF, et pour l'animer dans les territoires pilotes. Localement, des comités de pilotage réunissant à minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

Coordonnées :

Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais

16, avenue Léon Blum

62510 Arques

Tél : 03 21 39 31 25

Mail : centressociaux62@laposte.net

Site internet : pasdecalais.centres-sociaux.fr

Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

Rue de Beaufort

62015 Arras cedex

Tél : 0810 25 62 30

Site internet : caf.fr

¹ Allier, Bouches-du-Rhône, Bretagne, Gironde, Île-de-France, Limousin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

Retrouvez également les plaquettes locales des 13 sites pilotes sur : www.senacs.fr



Création et mise en page : Urbanitude
Photo : FCSF et Centres Sociaux du Pas-de-Calais
Achevé d'imprimer en Septembre 2014
Par l'imprimerie Dupli-Cretin

PROJET



www.senacs.fr

